

Demande déposée le 15/07/2024	
Par :	<b>Madame BALDASSINI MIREILLE</b>
Demeurant à :	<b>8 RUE DES ROCHES</b> <b>63730 LES MARTRES DE VEYRE</b>
Sur un terrain sis à :	<b>8 RUE DES ROCHES</b> <b>63730 LES MARTRES DE VEYRE</b>
Référence cadastrale :	<b>214 ZM 212</b>
Nature des Travaux :	Rénovation toiture

N° DP 063 214 24 G0110

**Le Maire de LES MARTRES DE VEYRE**

Vu la déclaration préalable présentée le 15/07/2024 par Madame BALDASSINI MIREILLE.

Vu l'objet de la déclaration :

- pour une rénovation de la toiture ;
- sur un terrain situé 8 RUE DES ROCHES à LES MARTRES DE VEYRE.

Vu le Code de l'Urbanisme, notamment ses articles L 421-1 et suivants,

Vu le Plan Local de l'Urbanisme approuvé par délibération du conseil municipal en date du 24 juin 2014 et modifié en dernier lieu par la délibération du conseil communautaire de Mond'Arverne en date du 23/09/2021, et notamment le règlement de la zone **Ug**,

Vu l'affichage en mairie, le 22/07/2024 de l'avis de dépôt du présent dossier,

Vu les pièces complémentaires en date du **25/07/2024**,

**ARRETE**

**Article 1** : La présente déclaration préalable fait l'objet d'une décision de non opposition.

A LES MARTRES DE VEYRE, le 30/07/2024

Le maire,



**NOTA BENE** : 1 - La présente autorisation peut être le fait générateur de taxes d'urbanisme. Si tel était le cas, un avis d'imposition vous sera transmis ultérieurement par les services de l'Etat.

2 - Dès l'achèvement des travaux, il est impératif de déposer en mairie la Déclaration Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux (DAACT - cerfa 13408 téléchargeable sur le site [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

*La présente décision est transmise au représentant de l'Etat dans les conditions prévues à l'article L.2131-2 du code général des collectivités territoriales.*